

DISCOURS DU MAIRE SUR LE BUDGET 2018 DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

Pour le secteur résidentiel : gel du taux de la taxe foncière générale

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Les conseillers et conseillères se joignent à moi pour vous souhaiter une excellente année 2018 !

Votre nouveau conseil municipal a adopté, le 20 décembre dernier, le budget de fonctionnement de votre municipalité pour l'année 2018. Sa préparation a été guidée par notre engagement qui vise à rechercher un équilibre entre les services offerts et la capacité de payer de tous les propriétaires. Ce budget équilibré permet aussi de fournir des services municipaux de qualité et d'amorcer la consolidation de nos infrastructures publiques.

Faits saillants

Le budget 2018 atteint 13,7 M\$, soit une augmentation de 938 100 \$ représentant 7.3 %. L'augmentation des valeurs immobilières inscrites au rôle d'évaluation occasionnée principalement par la venue de l'Hôtel l'Entourage sur-le-Lac se traduit par :

- un gel du taux de la taxe foncière générale pour le secteur résidentiel
- une diminution du taux de taxe pour les immeubles non résidentiels

Taxes foncières générales

Pour le secteur résidentiel, le taux de taxe demeure à 66,16 cents du 100 \$ d'évaluation, soit le même taux qu'en 2017. Le taux pour les immeubles non résidentiels diminue de 2.19 \$ à 1.30 \$ du 100 \$ d'évaluation.

Cette réduction rendra notre secteur commercial plus compétitif et favorisera nos commerces de proximité.

Tarifications

Les tarifications appliquées varient en fonction du coût réel et sont établies comme suit :

TARIFICATIONS – BUDGET 2018

Services municipaux	Tarifs 2017	Tarifs 2018	Différence (2018 - 2017)
Tarification de la dette du réseau d'aqueduc	53,00 \$	53,00 \$	0
Tarification de la dette du réseau d'égout sanitaire	19,94 \$	19,94 \$	0
Tarification de l'entretien du réseau d'aqueduc	210,00 \$	215,00 \$	5,00 \$
Tarification de l'entretien du réseau d'égout sanitaire	120,00 \$	130,00 \$	10,00 \$
Tarification pour la collecte des matières résiduelles	129,00 \$	169,00 \$	40,00 \$
Tarification pour l'éclairage des rues locales	70,00 \$	70,00 \$	0
Tarification de la gestion des installations septiques	100,00 \$	100,00 \$	0

Par exemple, une résidence desservie par les réseaux d'aqueduc et d'égout et d'une valeur de 414 500 \$ (valeur moyenne des propriétés) verra son compte de taxes augmenter de 1,7%. Si aucune modification, ajout ou rénovation n'a été fait, la variation est occasionnée par l'augmentation des tarifications.

Variations budgétaires

Revenus

Le budget 2018 présente une hausse des revenus de 938 100 \$ par rapport au budget précédent. Les revenus supplémentaires découlent des ajouts au rôle d'évaluation pour un montant total de 479 700 \$. De ce montant, la part de la taxe sur les immeubles non résidentiels est de 405 000 \$. Les revenus de droits de mutations immobilières augmentent de 80 000 \$. Les revenus d'autres sources représentent une augmentation 282 680 \$ et les transferts conditionnels (subventions, ristournes et remboursements) augmentent de 75 000 \$.

Dépenses

Le budget 2018 présente des dépenses additionnelles de 938 100 \$ par rapport au budget de 2017. Les principales variations sont celles-ci :

<i>Transport :</i>	273 100 \$
- Enlèvement de la neige	
dont les trottoirs :	152 700 \$
- Voirie municipale :	79 300 \$
- Transport collectif (MRC) :	29 000 \$
 <i>Remboursement au fonds de roulement</i>	 130 000 \$

<i>Frais de financement :</i>		137 110 \$
<i>Collecte des matières résiduelles :</i>		135 650 \$
<i>Sécurité publique</i>		130 050 \$
- Services policiers (SQ) :	22 500 \$	
- Sécurité incendie :	85 000 \$	
- Gardiennage et sécurité :	22 000 \$	
<i>Loisirs et culture :</i>		86 240 \$
- Entretien et réparation de la piscine :	20 600 \$	
<i>Divers :</i>		45 950 \$
- MRC volet culturel :	27 500 \$	

Un montant additionnel de 285 000 \$ a été alloué aux activités d'enlèvement de la neige et de la collecte des matières résiduelles. Le renouvellement du contrat d'enlèvement des ordures (bac vert) représente une augmentation des coûts de 30 % et celui de la collecte des matières organiques (bac brun) de 46 %. D'autres augmentations découlent d'ententes avec des organismes comme la Municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier (MRC) et la Sûreté du Québec et totalisent un montant de près de 80 000 \$ incluant l'augmentation reliée au transport collectif. En autres, la Municipalité a réintégré le volet culturel de la MRC qui avait été retiré par le conseil précédent. À elles seules, ces dépenses incompressibles représentent environ 35 % de la hausse.

Le conseil a choisi de prioriser la sécurité de tous en déneigeant les trottoirs de la municipalité pour un montant estimé à 150 000 \$. De plus, nous devons assumer les coûts additionnels de réparations et d'entretien de la piscine intérieure d'un peu plus de 20 000 \$.

Le conseil a choisi d'affecter des sommes disponibles au fonds de roulement pour un montant de 167 450 \$ pour des dépenses d'immobilisations. Ceci évite de déboursier des frais d'intérêts.

Une somme de 22 000 \$, pour le poste de gardiennage et de sécurité des espaces publics, a dû être ajoutée puisqu'elle avait été omise au budget précédent même s'il s'agissait d'une dépense récurrente.

Consolidation des infrastructures municipales

Le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2018-2020 s'élève à 15 M\$, dont 5 M\$ en 2018. Les projets majeurs sont :

- *La construction d'un nouveau chalet d'accueil pour le parc des Sentiers du Moulin (2.4 M\$).*

Ce projet, dont la planification est déjà fort avancée, est assujéti à une subvention de près 1,2 M\$ du gouvernement du Québec. Ainsi, la réalisation du chalet d'accueil permettra de remplacer un bâtiment désuet.

- *Un programme de réfection des chemins locaux de la municipalité, soit un investissement de l'ordre de 1 M\$.*

Tous conviendront qu'il y a beaucoup à faire pour assurer une mise à niveau de nos chemins locaux. En 2018, les projets retenus cibleront la construction de ronds de virées pour faciliter le déneigement, la réfection ou l'entretien de certaines rues ou portions de rues ainsi que la planification de la réfection de la Traverse de Laval. Pour l'année 2018, les fonds du programme de subvention du gouvernement Taxe sur l'essence et contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) sont épuisés. Nous sommes dans l'attente d'un nouveau programme ainsi, certains projets ne pourront se réaliser qu'à compter de l'année 2019.

- *Remplacement de véhicules et achat d'un nouveau véhicule utilitaire pour un investissement de l'ordre de 300 000 \$*

Certains véhicules sont à remplacer et un nouveau véhicule utilitaire sera ajouté pour améliorer l'efficacité du Service incendie et le temps de réponse lors d'un évènement. Ainsi, l'officier de garde pourra se rendre directement sur les lieux sans se rendre à la caserne et sera donc en mesure de planifier plus rapidement l'intervention. Nous sommes d'avis qu'il s'agit d'une amélioration importante pour la rapidité de l'intervention sur les lieux permettant ainsi de mieux protéger les biens et la sécurité des citoyens.

- *Réfection du trottoir du chemin Tour-du-Lac Sud (section Le Relais) soit un investissement de l'ordre de 200 000 \$*

Ce projet vise à assurer des déplacements sécuritaires pour les piétons, coureurs et jeunes et s'inscrit dans une vision de mobilité durable.

Service de la dette

Pour 2018, le service de la dette demeure stable à 1,9 M\$ et représente environ 14,6 % des dépenses. Le service de la dette comprend les dettes des secteurs (taxes de secteur), celles payées par l'ensemble des citoyens ainsi que les subventions et intérêts versés par le gouvernement du Québec.

Merci aux résidents et résidentes de Lac-Beauport pour votre confiance et soyez assurés de notre entière collaboration.

Michel Beaulieu, maire